

Objet : MAPA 2017-161-002 Station d'épuration du Beaufortain – Fourniture de produits entrant dans les différents process

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlyère,

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date de la 05 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-001 donnant délégation à Annick CRESSENS pour les affaires ayant trait à l'environnement et au développement durable,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la fourniture de produits entrant dans les différents process de la station d'épuration du Beaufortain,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « **MAPA 2017-161-002 Station d'épuration du Beaufortain – Fourniture de produits entrant dans les différents process** » est confié à :

Lot n°1 : Javel, Soude : UNIVAR - Rue Jacquard- ZI Lyon Nord - 69726 GENAY CEDEX pour un montant total annuel de 2 300 € HT.

Lot n°2 : Polyélectrolythes, Polymères : SNF - Rue Adrienne Bolland - ZAC de Milieux - 42163 ANDREZIEUX CEDEX pour un montant total annuel de 7 740,00 € HT.

Lot n°3 : Chlorure ferrique : FERACID - 158 Avenue Stalingrad - Bât 6 - 92712 COLOMBES CEDEX pour un montant total annuel de 15 200,00 € HT.

Lot n°4 : Chaux éteinte hydratée : ECL EUROPEENNE DES CHAUX ET LIANTS - 2745 Route du Bugey - 38300 SAINT SAVIN pour un montant total annuel de 3 885,00 € HT.

Article 2 : Le marché est un accord-cadre à émission de bons de commande avec maximum de :

Lot n°1 : Javel, Soude : 30 000,00 € HT

Lot n°2 : Polyélectrolythes, Polymères : 45 000,00 € HT

Lot n°3 : Chlorure ferrique : 120 000,00 € HT

Lot n°4 : Chaux éteinte hydratée : 9 000,00 € HT

Soit 204 000,00 € HT pour la durée totale du marché de 3 ans.

Le marché est prévu pour une durée d'un an à compter de la notification du marché. Le marché est susceptible d'être reconduit deux fois une année (soit 3 années au maximum).

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 : Mme la Directrice des Services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Beaufort, le 24 mai 2017

La Vice-Présidente en charge de l'environnement et du développement durable,
Annick CRESSENS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200008423-20170524-AD_2017_146-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017